



Assemblée générale

Distr. limitée
2 février 2018
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-cinquième session
Vienne, 29 janvier-9 février 2018

Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 875^e séance, le 29 janvier, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs suivants de son plan de travail pluriannuel pour la période 2017-2021, adopté par le Sous-Comité à sa cinquante-quatrième session, en 2017 (voir [A/AC.105/1138](#), annexe II, par. 8 et 9) :

Objectif 1. Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en veillant à :

a) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui envisagent d'utiliser ou qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace de résumer et de présenter leurs plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ;

b) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace de faire des présentations sur les difficultés recensées au titre du paragraphe a) ci-dessus ainsi que sur les mesures prises en cours de mission pour appliquer les orientations contenues dans le Cadre de sûreté.

Objectif 2. Mener au sein du Groupe de travail des discussions sur les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu'elles offrent d'améliorer le contenu technique et le champ d'application des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace au moyen de présentations faites par des États membres et d'organisations internationales intergouvernementales répondant à l'un au moins des critères suivants :

a) Expérience pratique de l'application des Principes ;

b) Connaissances des avancées de la science et de la technologie concernant les sources d'énergie nucléaire dans l'espace ;

c) Connaissance des normes et pratiques internationalement acceptées en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire.



3. Conformément à l'objectif 1 de son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a reçu des informations des États membres et d'une organisation intergouvernementale internationale sur les progrès accomplis dans l'application du Cadre de sûreté. Il a également fait le point des présentations techniques recueillies en réponse à l'invitation faite en 2017 et a noté qu'un certain nombre d'États membres et une organisation intergouvernementale internationale avaient l'intention de faire des présentations techniques pendant les sessions du Sous-Comité qui se tiendront en 2019 et 2020.
4. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction qu'un certain nombre d'États et une organisation internationale intergouvernementale avaient mis en œuvre le Cadre de sûreté, ou étaient en passe de le faire, et avaient indiqué que le Cadre de sûreté était une base utile pour l'élaboration de leurs cadres respectifs pour les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
5. Le Groupe de travail a pris note de la présentation technique intitulée « Recherches préliminaires sur la sûreté des sources d'énergie nucléaire » qui avait été faite à la cinquante-cinquième session du Sous-Comité par le représentant de la Chine.
6. S'agissant de l'objectif 2 de son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a rappelé un document de séance présenté par la France à la cinquante-troisième session du Sous-Comité, en 2016, intitulé « Proposition tendant à réviser les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992 » (A/AC.105/C.1/2016/CRP.7).
7. Conformément à cet objectif, le Groupe de travail a examiné les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu'elles offraient d'améliorer le contenu technique et la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Il a procédé à un échange des vues sur l'expérience pratique de l'application des Principes pour renforcer la sûreté de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. À cette occasion, il a recensé plusieurs aspects des Principes qui semblaient mériter un examen plus approfondi, notamment la structure et la portée des Principes, les règles relatives à la sûreté des sources d'énergie nucléaire énoncées aux principes 3 et 4 et plus généralement les mesures en matière de radioprotection et les normes de sûreté.
8. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'échange de vues sur les Principes pendant la période intersessions et a souligné l'importance des présentations faites par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales, comme prévu aux paragraphes a), b) et c) de l'objectif 2.
9. Le Groupe de travail a estimé d'un commun accord que des travaux intersessions seraient nécessaires pour qu'il puisse tenir les objectifs de son plan de travail pluriannuel et a décidé de mener ces travaux intersessions en 2018 au moyen de téléconférences, dont la première se tiendra le 14 juin 2018.
10. Conformément à son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2018, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'objectif 1 et/ou de l'objectif 2 du plan de travail. Il a également prié le Secrétariat de prévoir suffisamment de temps pour ses travaux pendant la cinquante-sixième session du Sous-Comité, en 2019, afin de veiller au bon déroulement des présentations techniques, qui seraient suivies d'un échange de vues et d'un débat.
11. À sa [...] séance, le [...] février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.